



Bulletin de marché

Publication périodique de la Fédération suisse des producteurs de céréales

Dans ce numéro :

Récolte 2024 et marché

- Prix internationaux des céréales 1
- Produits finis : les importations pèsent sur le marché suisse 2
- « Regarde bien en achetant du pain » 2
- Céréales fourragères : pas encore de prix indicatifs 3
- Céréales fourragères : état des importations 3
- Transformation du tournesol à haut niveau 4
- Politique agricole 2030 : Où allons-nous ? 4

Prix internationaux : stabilité à faible niveau

Malgré quelques fluctuations saisonnières, notamment avant la récolte 2024, les prix internationaux du blé ont oscillé entre 200 et 250 € la tonne en 2024, soit un niveau bas, mais habituel. La stratégie politique des USA et la mise en place de nouveaux droits de douane dans de nombreux pays commerciaux des Etats Unis a un impact insécurisant sur les marchés. Cette guerre commerciale sème la confusion et influence les cotations boursières, qui réagissent davantage à des considérations politiques qu'à des aspects de marché.

Au niveau mondial, la légère baisse des stocks prévue pour la période 2024/2025 ne semble pas être préoccupante. Ces stocks devraient passer de 608 millions à 575 millions de tonnes ; ils restent à un niveau élevé en comparaison avec les dernières années et suffisent pour couvrir la demande mondiale sur trois mois.

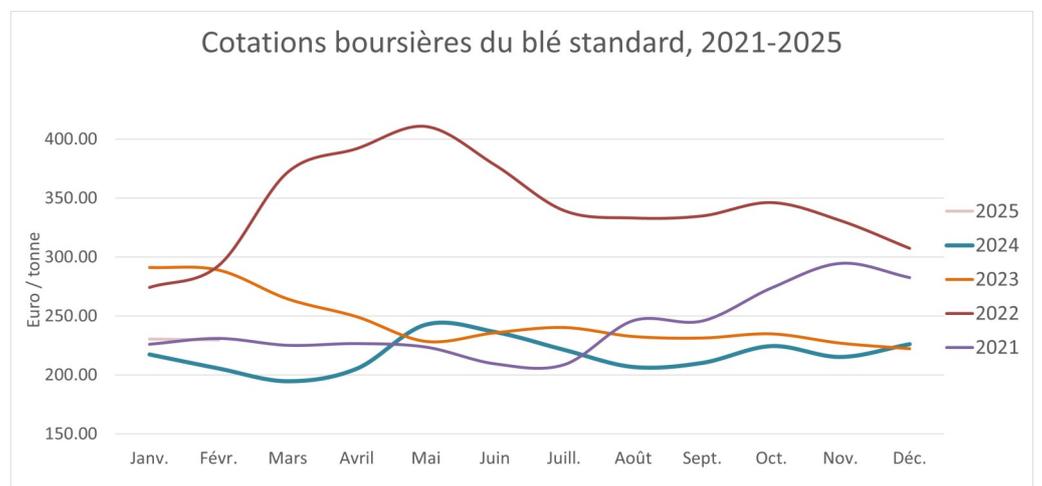
En Europe, la situation pour la récolte 2025 reste mitigée. Les conditions automnales humides ont péjoré les semis et l'humidité durant l'hiver a freiné le développement des céréales. Couplé au fait que les sols sont parfois tassés suite à la récolte 2024, les rendements pourraient être impactés négativement. La situation est identique en Suisse et la reprise de végétation donnera plus d'informations.



En Suisse, l'approvisionnement en céréales panifiables est assuré jusqu'à la récolte 2025, grâce à l'utilisation des stocks et à l'augmentation du contingent d'importation. Ce contingent a été augmenté de 60'000 tonnes sur le premier semestre 2025, afin que les transformateurs puissent travailler avec les volumes nécessaires. Cela permet de maintenir les quantités de farine fournies aux boulangeries et, par conséquent, d'éviter des importations supplémentaires de produits finis.

Depuis juillet 2023, la charge douanière pour les céréales panifiables est à son maximum 23 francs/dt. Dans sa prise de position sur le train d'ordonnances agricoles de 2025, la FSPC s'engage pour la suppression de ce maximum et pour l'augmentation du prix de référence. En raison de l'augmentation des coûts de production, également due aux trajectoires de réduction, ces revendications gagnent encore en importance.

Cotations boursières du blé standard, 2021-2025



Source : www.finanzen.ch; moyenne mensuelle

Produits finis : les importations pèsent sur le marché suisse

Dans le secteur des céréales panifiables, la protection à la frontière est la plus forte au niveau de céréales, avec un contingent d'importation et des droits de douane. Au-delà d'une protection au niveau des prix, les producteurs bénéficient également d'une protection quantitative très importante.

Un échelon plus loin, pour la farine, aucune limite quantitative (contin-

gent) n'est fixée pour les importations et seuls restent les droits de douane. Encore un échelon en aval : pour les produits de boulangerie, les droits de douane sont presque inexistants.

Si la filière est bien protégée au niveau des matières premières et du premier échelon de transformation, la situation est donc bien différente pour les produits transformés.

La consommation moyenne est de 3'800 tonnes par année, soit la consommation d'environ 75'000 personnes ! Autrement dit, l'augmentation de la consommation de produits de boulangerie en Suisse, due à l'accroisse-

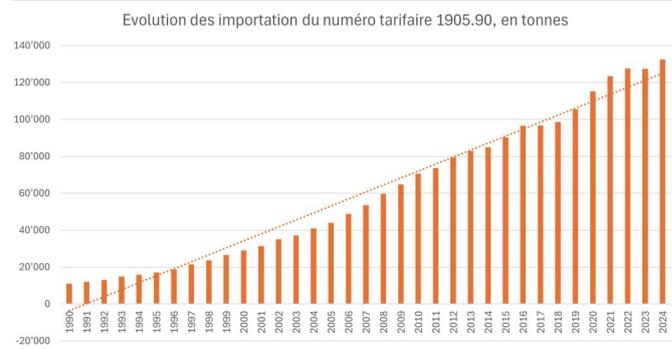
ment de la population, est entièrement couverte par des produits importés. Et donc, la quantité des produits de boulangerie suisses stagne depuis des années, concurrencée par les importations.

	Prix suisse	Prix à l'importation
Céréales panifiables	Ø CHF 58.50/dt	Ø CHF 50.-/dt (28 €/dt + droits de douane)
Farine	CHF 100.-/dt	CHF 94.-/dt (45 €/dt + droits de douane)
Croissant, coûts de production (estimation)	CHF 1.00	CHF 0.30

Les importations de produits finis sont donc financièrement très intéressantes pour les revendeurs. A l'exemple typique d'un croissant, un produit importé reviendra à 30 centimes, alors que le même produit suisse coûtera déjà 1 franc à la pro-

duction, pour un prix de vente identique !

Entre 1990 et 2024, les importations de produits de boulangerie (numéro tarifaire 1905.90) ont constamment augmenté, pour atteindre 132'500 tonnes l'année dernière. La progres-



Les pays de provenance de ces produits sont, dans l'ordre décroissant : Allemagne, Autriche, Italie, France, Espagne, Belgique, Pologne, Pays-Bas, Royaume-Uni et Danemark, qui représentent 95 % des quantités. Viennent ensuite plus de cent pays, pour des quantités plus faibles.

Jusqu'à fin janvier 2025, les consommateurs n'avaient aucune informati-

on sur le pays de fabrication des produits de boulangerie (cf. article suivant). La situation a maintenant changé et les consommateurs pourront privilégier les produits suisses.

L'objectif est de reprendre des parts de marché aux importations et d'ainsi augmenter la valeur ajoutée dans la filière céréalière.

« Regarde bien en achetant du pain »

	Suisse – pays de fabrication ou de production	Marque Pain suisse	Croix suisse / Swissness
Logo	Pas de logo, uniquement du texte		
Obligation de déclaration	Déclaration obligatoire par écrit pour tous les produits de boulangerie	Volontaire	Volontaire
Pays de fabrication	Suisse	Suisse	Suisse
Provenance des matières premières	Pas de directive	Au moins 80 % suisse	Au moins 80 % suisse
La seule cuisson en Suisse est autorisée	Non	Non	Non
Utilisation par	Tous	Env. 350 boulangeries	Pas d'information
Combinaison avec d'autres labels (IPS, Suisse Garantie, Bio etc.) possible	Oui	Oui	Oui

De nombreux consommateurs partent du principe que le pain provient de Suisse, mais ce n'est souvent pas le cas. Au cours des 20 dernières années, les importations de produits de boulangerie ont presque triplé et représentaient en 2024 environ 132'500 tonnes. Avec la nouvelle obligation de déclaration, qui est obligatoire à partir du 1er février 2025, les consommateurs ont

enfin la possibilité de faire des choix éclairés.

Il s'agit d'une étape importante sur la voie du renforcement de la production nationale et de la protection contre les importations bon marché, qui ont souvent été vendues quasiment au prix suisse, alors que les coûts de production sont nettement inférieurs.

Par pays de production, on entend le pays dans lequel les produits ont été effectivement fabriqués. Ceci est particulièrement important pour les pâtons qui sont importés en Suisse et cuits. Dans ce cas, le pays de production n'est pas la Suisse, mais le pays d'origine.

Si vous achetez du pain ou en recevez au restaurant avec une salade,

vérifiez l'indication de provenance. Si celle-ci n'apparaît nulle part, n'hésitez pas à demander des précisions. C'est la seule façon de soutenir la production nationale et donc l'ensemble de la chaîne de création de valeur. Selon la devise « Regarde bien quand tu achètes du pain ».

Plus d'informations sous www.painsuisse.ch



Céréales fourragères : pas encore de prix indicatifs

Une première discussion des prix indicatifs pour les céréales fourragères a eu lieu le 11 mars dernier, sans résultat pour le moment. Les négociations se poursuivront en juin, avec un espoir d'augmentation des prix pour les producteurs de céréales.

Après une diminution de 3'350 hectares entre 2023 et 2024, les surfaces de céréales fourragères (sans le maïs grain) sont à nouveau en baisse de près de 1'000 hectares entre 2024 et 2025, selon les premières estimations de swiss granum.

Cette évolution très préoccupante met en évidence la perte d'intérêt des producteurs pour ces cultures dont la rentabilité est insuffisante. Malgré de nombreux efforts au cours des dernières années, les prix indicatifs n'ont pas évolué. Cela est dû à :

- Un manque de mise en valeur de l'origine des matières premières et des aliments concentrés. Que la marchandise soit suisse ou importée ne joue aucun rôle

- Un niveau trop faible de protection à la frontière. Les prix-seuils sont fixés à un niveau trop bas pour permettre une rentabilité suffisante pour la production indigène
- Une forte concurrence des importations des matières premières lorsque les droits de douane sont insuffisants. Des importations massives sont possibles dans un court laps de temps et péjore la commercialisation de la marchandise indigène

Selon les estimations de la FPSC, basées sur les données d'Agroscope (Dépouillement centralisé des données comptables), d'Agridea (marges brutes) et d'estimations internes, le salaire horaire de la production d'orge se monte à 11 francs, avec les prix effectifs aux producteurs. Pour arriver à un salaire horaire moyen de 40 francs, il faudrait que le prix de l'orge atteigne Fr. 42.-/dt, soit une augmentation de presque 8 francs par rapport aux prix indicatifs 2021. Pour le blé fourrager, un prix de 44 francs

les 100 kg permettrait d'atteindre le même résultat.

La FPSC s'engage également pour que les prix-seuils, donc au final le niveau de prix auxquels les importations pourront être faites, augmentent. Une telle augmentation permettrait de relever les prix suisses en diminuant la pression des importations.

La baisse de presque 10 % des surfaces de céréales fourragères au cours des deux dernières années était malheureusement attendue. Cette perte impactera les volumes produits et, par conséquent, le taux d'auto-provisionnement déjà très faible (cf. article suivant).



Céréales fourragères : état des importations

Les importations de céréales fourragères restent un sujet sensible, car elles influencent les prix des matières premières indigènes. A ce jour, la protection à la frontière est le seul élément sur lequel compter.

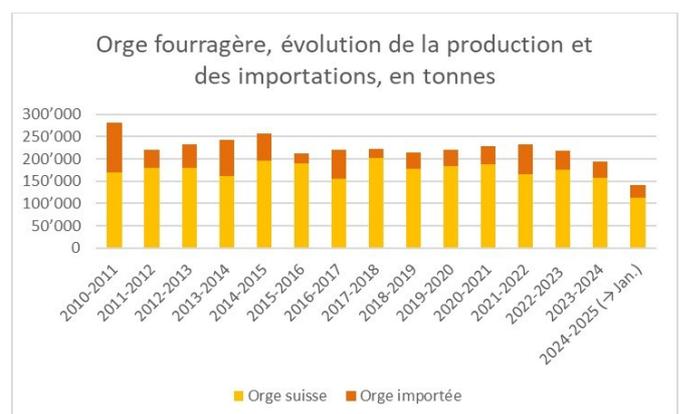
Au niveau international, les prix des matières premières fourragères suivent les prix du blé panifiables et sont stables à un niveau relativement bas. Les droits de douane à un niveau correct sont par conséquent indispensables pour éviter des importations massives à bas prix, d'autant plus que la période critique « avant récolte » approche.

Année céréalière 2024-2025

Entre juillet 2024 et janvier 2025, les quantités suivantes sont disponibles sur le marché indigène (production indigène + importations)

	Récolte indigène 2024	Importations (juillet 2024 – janvier 2025)	Total disponible	Besoins (moyenne 2015-2023)	Part déjà atteinte
Blé fourrager	53'900	109'700	163'600	315'000	51.9 %
Orge fourragère	112'000	28'800	140'800	220'000	64.0 %

Il s'agit de surveiller la situation de l'approvisionnement et des importations au cours des prochains mois afin d'éviter des importations inutiles avant la récolte. La FPSC a des contacts réguliers avec l'OFAG à ce sujet, afin de rappeler les enjeux d'une protection à la frontière correcte avant la récolte.



Transformation du tournesol à haut niveau

Après plusieurs années d'augmentation des quantités transformées d'oléagineux, les chiffres pour l'année civile 2024 sont retombés au niveau de 2021. Cette baisse n'a toutefois eu lieu que pour le colza. La transformation du tournesol a continué d'augmenter.

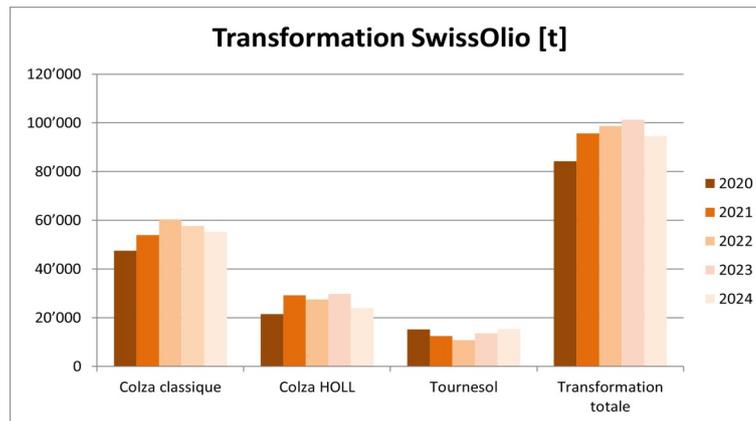
Pour la récolte 2024, la limite d'attribution de 100'000 t n'a pas été atteinte avec 98'000 t de colza. Le recul s'est produit pour le colza HOLL, avec une diminution des attributions de 2'500 t à 31'500 t. En raison des conditions météorologiques, la récolte de colza a atteint 74'400 t, soit encore 8'000 t de moins que l'année précédente. En ce qui concerne le tournesol, un nouveau record a pu être atteint avec une attribution de 22'500 t. Cependant, cette culture a également souffert de l'été humide et la récolte s'est élevée à 14'500 t.

Au cours de l'année civile 2024, 94'500 t d'oléagineux ont été pressés en huile. Cela correspond à une baisse de 6'700 t par rapport à l'année précédente. Pour le colza, la quantité transformée était même inférieure de 8'400 t, alors qu'une augmentation de 1'700 t a été enregistrée pour le tournesol. Cela a notamment été

possible grâce à la bonne récolte de 2023.

Les prix du tournesol suisse ont également connu une évolution positive avec une hausse d'environ Fr. 1.50/dt (qualité classique et HO). Les cotations boursières du colza, décisives pour les prix des oléagineux suisses, sont actuellement supérieures d'environ 100 €/t à celles d'il y a un an, ce qui laisse espérer une poursuite positive de l'évolution des prix.

Pour la récolte 2025, une nouvelle baisse a été enregistrée dans l'attribution du colza et la quantité s'élève à 90'600 t (dont 29'100 t de colza HOLL). La raison souvent invoquée pour ce recul est le manque de produits phytosanitaires et donc le grand risque provoqué par les insectes. Il est urgent que la Confédération prenne des mesures pour éviter un nouveau recul de la culture. Pour le tournesol, un record a de nouveau été atteint avec une quantité attribuée de 23'200 t. Les inscriptions sont toujours possibles.



Source : FSPC

Politique agricole 2030 : Où allons-nous ?

Les travaux relatifs à la Politique agricole 2030 ont été lancés par le Conseil fédéral en 2022 déjà. Depuis lors, de nombreux ateliers, colloques, réunions et discussions ont eu lieu dans les compositions les plus diverses. La presse agricole aborde également régulièrement le sujet et différentes organisations, agriculteurs, politiciens, etc. partagent leurs idées et leurs souhaits. La direction concrète à prendre reste toutefois en suspens. Certes, quatre aspects à traiter ont déjà été publiés :

- Garantir la sécurité alimentaire sur la base d'une production alimentaire indigène diversifiée, au moins au niveau actuel d'autosuffisance ;
- Réduire l'empreinte écologique de la production agricole à la consommation de denrées alimentaires ; les importations doivent également être prises en compte ;

- Améliorer les perspectives économiques et sociales du secteur agricole et agroalimentaire ;
- Simplifier les instruments et réduire de la charge administrative.

Ces objectifs sonnent bien au premier abord, mais la manière dont ils seront atteints reste malgré tout mystérieuse.

La FSPC s'engage également dans divers groupes de travail pour le développement de la politique agricole, avec un regard particulier sur les grandes cultures. En conséquence, des motions sont étudiées, des arguments sont présentés dans les discussions et des solutions possibles sont débattues dans des ateliers, dans l'espoir de faire entendre les préoccupations des producteurs. Il s'agit en particulier d'accorder à nouveau plus de valeur aux aspects agronomiques, avec des

mesures claires et mesurables qui permettent effectivement d'atteindre les objectifs visés.

D'ici à ce que le projet soit mis en consultation en 2026, nous espérons qu'une ligne claire se dégagera de la part de l'Office fédéral de l'agriculture, qui garantira l'avenir de l'agriculture en Suisse grâce à des mesures concrètes basées sur l'agronomie.



Fritz Glauser, Président

SGPV-FSPC



Schweizerischer Getreideproduzentenverband
Fédération suisse des producteurs de céréales
Federazione svizzera dei produttori di cereali

Fédération suisse des producteurs de céréales
Belpstrasse 26
CH-3007 Berne

Téléphone : +41 31 381 72 03

Télécopie : +41 31 381 72 04

Messagerie : info@fspc.ch

Retrouvez plus d'infos sur www.fspc.ch

Prochaines publications:

Le prochain bulletin de marché, prévu pour l'été 2025, abordera les prix aux producteurs 2024.

Si un dossier ou un thème spécifique vous intéresse, n'hésitez pas à nous en faire part !